



Edito

Le n° 35 du « Flash info » de septembre comportait 8 pages et a mis en évidence la nécessité de rapprocher les parutions afin d'une part, de vous permettre de mieux suivre l'actualité de notre commune et d'autre part, d'alléger le contenu de chaque numéro.

Il est vrai qu'en cette période de grands bouleversements des institutions, l'actualité est chargée.

Des informations sur ces grands changements sont développées dans le n° 15 de la publication de la Communauté de Communes qui vient de paraître, je vous invite à le parcourir. Il sera d'ailleurs le dernier numéro édité par la CCHS (Communauté de Communes de la Haute Savoureuse)

En effet, une concertation avec la CCPSV (Communauté de communes du Pays Sous Vosgien) est en cours afin de mettre en place une information diffusée par la nouvelle « Communauté de Communes des Vosges du Sud » car tel sera son nom dès janvier 2017.

En attendant cette nouvelle source d'information, nous relaterons évidemment, dans nos prochains « Flash infos » la progression des grands dossiers en marche : PLUi, mise en place de la nouvelle gouvernance, l'OPAH engagée par la CCHS qui doit permettre la rénovation de logements subventionnée par l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH), y compris dans notre village ; renseignez-vous en mairie. (à lire dans l'info CCHS n° 15)

La fin de l'année est proche et vous découvrirez dans ce n° 36 l'agenda des festivités.

Dans un mois 2016 laissera la place à 2017 et j'aurai le plaisir de vous recevoir à la salle communale le samedi 14 janvier à 11h pour fêter cet évènement en toute convivialité. Ce sera le moment de faire un retour sur l'année écoulée et de vous faire part des projets de l'équipe municipale pour 2017.

En attendant, je vous souhaite de passer de bonnes fêtes de fin d'année et une bonne entrée dans cette nouvelle année 2017, que je vous espère riche en évènements heureux pour vous et vos familles.

Jean-Claude HUNOLD

Informations Pratiques

Lachers de ballons :

La préfecture nous signale que les lâchers de ballons ou lanternes dans un rayon de moins de 10 km de l'aérodrome de Chaux, sont soumis à déclaration préalable, les formulaires sont disponibles en Mairie ou sur le site internet de la préfecture .

Chiens dangereux :

Tout propriétaire ou détenteur d'un chien de la 1^{ère} ou 2^{ème} catégorie doit procéder à la déclaration de son animal à la mairie sous peine d'une contravention de 4^{ème} classe (750€).

Les transports en commun, les lieux publics et les locaux ouverts au public sont interdits aux chiens de 1^{ère} catégorie et accessibles aux chiens de 2^{ème} catégorie s'ils sont muselés et tenus en laisse.

Inscription Affouage :

Les habitants de Lachapelle sous Chaux intéressés par une coupe d'affouage, sont priés de se faire connaître en Mairie avant le **30 novembre 2016**.

Fermeture de la Mairie :

La mairie sera fermée : **du 19 au 30 décembre 2016** inclus
Pour les urgences, merci de vous adresser au Maire ou aux Adjoints.

Coupures d'Electricité :

Afin d'améliorer la qualité de la distribution, des travaux vont être réalisés sur le réseau électrique qui vous alimente, cela entrainera des coupures de courant le : **Mardi 6 Décembre** du 8h30 à 12h30 dans les rues de Bellevue, Errevet et la Côte le Saint, de 13h30 à 16h30 pour l'ensemble des autres rues du village.

Nuisances sonores :

Rectificatif du Flash info N°34
Par arrêté préfectoral n° 200611102041 du 10 novembre 2006,
Les nuisances sonores sont ainsi réglementées :
- Les jours ouvrables : de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30.
- Le samedi : de 09h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- Les dimanches et jours fériés : de 10h00 à 12h00.

Les Délibérations du Conseil

Compte rendu du Conseil Municipal du 16 septembre 2016

- Le Conseil Municipal accepte la prise de compétence « élaboration d'un programme local de l'habitat (PLH) par la CCHS.
- Le Maire donne lecture d'une motion pour soutenir les salariés ALSTOM et demander au Gouvernement de faire pression pour le maintien du site de Belfort. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'apporter son soutien et de voter cette motion.

Compte rendu du Conseil Municipal du 07 Octobre 2016

- Le Maire rappelle la délibération 18/16 du 19 avril 2016 qui l'autorisait à acheter le terrain « BARDOT ». Il informe qu'il convient de définir un prix de vente pour ce terrain qui sera divisé en 5 parcelles d'environ 8 ares. Il rappelle les frais liés à cet achat. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de fixer le prix de vente de l'are à 6 000 € et d'autoriser le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.
- Le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité de construire une nouvelle classe, une salle d'activité et un local de sanitaires collectifs se substituant à ceux existants qui ne sont pas conformes aux normes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.
Après examen du projet présenté par le cabinet d'Architectes « Itinéraires Architectures », représenté par Monsieur THOUVIOT, pour un montant prévisionnel de 277 000 € HT pour la tranche ferme et 108 000 € HT pour une tranche conditionnelle auxquels il faut ajouter 38 757 € HT pour la maîtrise d'œuvre, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :
 - D'accepter ce projet de construction et d'en confier la maîtrise d'œuvre au cabinet Itinéraires Architectures.
 - De solliciter une subvention de 20% du montant des travaux auprès de la Région Bourgogne / Franche-Comté dans le cadre du plan de soutien au bâtiment et travaux publics,
 - De solliciter une aide financière de 40% au titre de la D.E.T.R. 2017,
 - De solliciter une aide de 10% auprès des parlementaires,
 - De solliciter une aide de 10% auprès du Conseil Départemental dans le cadre du partenariat en direction des communes,
 - D'autoriser le Maire à signer tous documents et marchés relatifs à cette affaire.
- Monsieur le Maire informe les membres du Conseil de la démission de Madame Françoise RICARD, en date du 06 octobre 2016, pour raison personnelle. Ses fonctions seront réparties au prochain conseil.

- Le Maire informe l'assemblée sur le travail du comité de pilotage constitué par les deux Communautés de Communes CCHS et CCPSV afin de préparer la fusion qui sera effective le 1^{er} janvier 2017. Il fait état des deux positions proposées par les Présidents actuels des deux EPCI. La CCHS souhaitant appliquer le principe du droit commun lui donnant la majorité de 20 sièges contre 18 pour la CCPSV. La CCPSV souhaitant appliquer l'accord local n°4 lui donnant majorité de 18 sièges contre 17 pour la CCHS. Il est distribué, à chaque conseiller, les tableaux correspondants et un vote sera proposé au prochain conseil.

Il informe également que le COPIL a proposé que le siège officiel de la nouvelle Communauté de Communes soit installé dans les locaux de la CCHS à Giromagny et que le nom soit « Communauté de Communes des Vosges du Sud ».

Concernant l'harmonisation de la fiscalité, il a été acté le principe selon lequel les contribuables ne ressentiraient pas d'augmentation de leurs impôts locaux ou fonciers, les communes devant compenser l'augmentation ou la diminution des taux appliqués par la nouvelle communauté par rapport aux deux entités actuelles.

Il a également été acté que l'actuel DGS de la de la CCPSV garderait ses fonctions au sein de la nouvelle Communauté de Communes, les services continueront dans un premier temps à occuper les deux sites répartis géographiquement par rapport à leurs lieux d'interventions.

- Concernant l'avancement du PLUi, une réunion de présentation de l'ensemble des diagnostics réalisés et des enjeux à mettre en avant lors de la 2^{ème} étape (celle de la réflexion et de la confection du Plan d'Aménagement de Développement Durable) aura lieu le 15 octobre à la CCHS. Y seront invités les membres du Comité de pilotage de la CCPSV. La CCPSV a décidé, le 4 octobre, de s'engager dans la démarche PLUi afin de s'élever au niveau de la CCHS dans ce domaine et d'intégrer un PADD au nom de la nouvelle Communauté de Communes. Il a été confirmé, par le comité de pilotage chargé de préparer la fusion, qu'un service d'instruction des demandes d'occupation des sols sera créé au début

Agenda des manifestations

Le Téléthon sera organisé pour la troisième année consécutive dans le village.

Le **Vendredi 2 décembre** après midi, les enseignants organiseront une sensibilisation en classe et une marche symbolique, avec les enfants scolarisés à Lachapelle.

Rendez vous le **Samedi 3 décembre** à 17h00 sur la place pour une marche aux flambeaux en direction du Malsaucy ou à 17H30 en haut de la rue de Bellevue.

Et le **Dimanche 4 décembre** à partir de 14H30 à la salle communale pour le défi 36/37, diverses activités joyeuses ou sportives et une tombola.

Un spectacle de Noël sera proposé aux enfants de la commune le **Samedi 17 décembre** à 14H30 (salle communale)

Le repas de la Saint Sylvestre, organisé par la T'chaparre, le **31 décembre** (salle communale)

Le repas des aînés aura lieu le **dimanche 22 janvier** 2017 (salle communale)

L'équipe Municipale vous souhaite une bonne fin d'année et de joyeuses fêtes.

Retrouvez ce flash-info sur www.lachapelle-sous-chaux.com rubrique "flash info » ou sur votre smartphone ou tablette en utilisant le QR Code.

